

Objet :
Commentaire sur le projet de manuel de
diagnostic et de surveillance pour les
animaux aquatiques

Direction Générale de l'Alimentation
Bureau de la Santé Animale
75732 PARIS

Dossier suivi par :
C. Garcia
T. Renault

Référence : 14-248 LGPMM/PAT/LNR/CG/SL/TR

La Tremblade, le 13/10/2014

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Tremblade

Ronce les Bains
Avenue Mus de Loup
17390 La Tremblade
France

téléphone 33 (0)5 46 76 26 10
télécopie 33 (0)5 46 76 26 11
<http://www.ifremer.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver dans le présent document les commentaires du Laboratoire National de Référence des maladies des mollusques marins concernant les documents que vous nous avez transmis le 16 septembre 2014.

Les commentaires ont uniquement porté sur ce qui concernait les mollusques marins et concernent donc les documents :

- Part 5 : Surveillance and control methods for infection with *Marteilia refringens*
- Part 6 : Surveillance and control methods for infection with *Bonamia ostreae*
- Part 5 : Diagnostic procedures for the surveillance and confirmation of infections with *Marteilia refringens*
- Part 6 : Diagnostic procedures for the surveillance and confirmation of infections with *Bonamia ostreae*

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

Céline Garcia,

Coordonnatrice du LNR

Commentaires du LNR

Document Part 5 : Surveillance and control methods for infection with *Marteilia refringens*

Paragraphe II.4.(a)

Les paragraphes mentionnés n'existent pas (Points II.2.2(a), II.2.2(b) and II.2.2(c))

Paragraphe III.3

Les techniques mentionnées pour la confirmation de la présence d'une maladie sont différentes de celles mentionnées dans l'OIE. Ne faudrait-il pas avoir les mêmes propositions que l'OIE ?

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Tremblade

Ronce les Bains
Avenue Mus de Loup
17390 La Tremblade
France

téléphone 33 (0)5 46 76 26 10
télécopie 33 (0)5 46 76 26 11
<http://www.ifremer.fr>

Document Part 6 : Surveillance and control methods for infection with *Bonamia ostreae*

Paragraphe II.4.(a)

Les paragraphes mentionnés n'existent pas (Points II.2.2(a), II.2.2(b) and II.2.2(c))

Paragraphe III.3

L'échantillonnage doit se faire en hiver ou début de printemps (période favorable à la détection de ce parasite) **Début de printemps serait à rajouter.**

Les techniques mentionnées pour la confirmation de la présence d'une maladie sont différentes de celles mentionnées dans l'OIE. Ne faudrait-il pas avoir les mêmes propositions que l'OIE ?

Part 5 : Diagnostic procedures for the surveillance and confirmation of infections with *Marteilia refringens*

Paragraphe I.1. Sample process

Les huîtres ne doivent pas être nécessairement maintenues à 4°C. Il faudrait remplacer à 4°C par « **refrigerated or dry ice** ».

Paragraphe I.2.2. Histology

Les sections de tissus doivent être fixées au minimum 24 heures. Il faudrait remplacer « for 24 hours » par « **at least 24 hours** ».

D'autres fixateurs que le Davidson peuvent être utilisé en histologie ; il faudrait rajouter « **in an appropriate fixative as Davidson's fixative** »

Paragraphe I.3.2. Polymerase chain reaction (PCR)

Il faudrait rajouter la mention « **The technique is parasite species specific** », comme cela est fait dans les autres paragraphes.

Paragraphe I.3.3. In-situ hybridisation (ISH)

Les sections de tissus doivent être fixées au minimum 24 heures. Il faudrait remplacer « for 24 hours » par « **at least 24 hours** ». Dans cette phrase, il faudrait également **retirer** « **mantle, and gonad** » afin d'être homogène avec le paragraphe I.1. Sample process.

Aucune référence n'est mentionnée dans le corps du texte.

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Tremblade

Ronce les Bains
Avenue Mus de Loup
17390 La Tremblade
France

téléphone 33 (0)5 46 76 26 10
télécopie 33 (0)5 46 76 26 11
<http://www.ifremer.fr>

Part 6 : Diagnostic procedures for the surveillance and confirmation of infections with *Bonamia ostreae*

Paragraphe I.1. Sample process

Les huîtres ne doivent pas être nécessairement maintenues à 4°C. Il faudrait remplacer à 4°C par « **refrigerated or dry ice** ».

Paragraphe I.2.2. Histology

Les sections de tissus doivent être fixées au minimum 24 heures. Il faudrait remplacer « for 24 hours » par « **at least 24 hours** ».

D'autres fixateurs que le Davidson peuvent être utilisé en histologie ; il faudrait rajouter « **in an appropriate fixative as Davidson's fixative** »

Paragraphe I.3.2. Polymerase chain reaction (PCR)

La concentration indiquée dans le protocole est très faible (**0.2 ng μl^{-1} of the DNA template**). Il faudrait vérifier le protocole car ce n'est généralement ce genre de concentration qui est utilisée pour des PCR.

Paragraphe I.3.3. In-situ hybridisation (ISH)

Les sections de tissus doivent être fixées au minimum 24 heures. Il faudrait remplacer « for 24 hours » par « **at least 24 hours** ».

Aucune référence n'est mentionnée dans le corps du texte.

